

**L'HOMME**

**L'Homme**

Revue française d'anthropologie

154-155 | avril-septembre 2000

Question de parenté

---

## Les maîtres de parenté

Une femme de mémoire en Basse-Normandie

Françoise Zonabend

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/lhomme/46>

DOI : 10.4000/lhomme.46

ISSN : 1953-8103

### Éditeur

Éditions de l'EHESS

### Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2000

Pagination : 505-524

ISBN : 2-7132-1333-9

ISSN : 0439-4216

### Référence électronique

Françoise Zonabend, « Les maîtres de parenté », *L'Homme* [En ligne], 154-155 | avril-septembre 2000, mis en ligne le 18 mai 2007, consulté le 02 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/lhomme/46> ; DOI : 10.4000/lhomme.46

---

# Les maîtres de parenté

## Une femme de mémoire en Basse-Normandie

Françoise Zonabend

*La tragédie [...] commença [...] quand il s'avéra qu'il n'y avait aucune conscience pour hériter et questionner, méditer et se souvenir.*  
Hannah Arendt.

L'ETHNOLOGUE, à la recherche du vocabulaire de la parenté, des normes du cycle familial ou de structures significatives des échanges matrimoniaux, quelle que soit la culture dans laquelle il travaille, l'étendue géographique ou démographique du groupe qu'il observe, « fait alors parler les généalogies »<sup>1</sup>. Il va ainsi d'informateur en informateur, reconstituant leur univers de parenté, dessinant des schémas de parenté qu'il complète au fil des entretiens. Généralement, chaque entité familiale, compte une ou un « généalogiste », une ou un parent(e) qui en sait plus long que les autres et à qui chacun renvoie le chercheur pour préciser un lien perdu, retrouver un nom, établir un cheminement d'alliance. Il arrive parfois – sans doute plus fréquemment dans les sociétés dites exotiques où la fonction est plus clairement affirmée – qu'il se voie orienté vers le ou la généalogiste de la communauté, un homme ou une femme qui connaît bien sa propre parenté mais aussi celle d'autres familles avec lesquelles, il ou elle n'est pourtant pas directement lié(e).

S'il obtient la confiance de ce détenteur local de la mémoire des familles, le chercheur s'engage alors dans un long travail de scribe. Il opère en quelque sorte « sous la dictée » et est sommé de noter ce qui jusqu'à présent était resté une mémoire orale apparemment non partagée. En effet, au sein du groupe local, personne n'avait eu l'idée de demander à ce mémorialiste de dévider oralement l'ensemble de ses connaissances généalogiques, pas plus que celui-ci n'avait pensé à les mettre par écrit. Il faut être ethnologue et s'intéresser à la parenté pour s'atteler à la tâche ingrate et monotone qui consiste à écouter pendant des heures l'énoncé de noms propres et à tracer, sur les pages d'un carnet, le réseau de liens qui unissent entre eux ces individus. Surtout que devant cette narration qu'il a provoquée le chercheur a peu l'occasion de poser des questions autres que

1. Claude Lévi-Strauss, *Les structures élémentaires de la parenté*. La Haye-Paris, Mouton, 1967 : XXIII (1<sup>re</sup> éd. Paris, PUF, 1949).

banales, attentif qu'il doit être à ne pas interrompre l'enchaînement mémoriel qui se dévide là ; fasciné aussi par ce savoir qui tisse sur une aire bien délimitée la toile des liens parentaux de la plupart de ceux qui y résident. Au demeurant, l'enregistrement de cette chronique généalogique locale pourrait se poursuivre sans fin, comme si le chantier de cette mémoire était toujours en action et son contenu toujours en (re)construction. Aussi, au long des entretiens et au fil des remémorations, le nombre des personnes nommées se multiplie et les liens de parenté qui les unissent se complexifient, plongeant le chercheur dans la plus grande perplexité au fur et à mesure de l'accumulation des listes et des réseaux.

En effet, la logique sous-jacente de ce savoir n'est guère évidente. En quoi cette façon de « parler famille » nous renseigne-t-elle sur le fonctionnement, la cohérence du système de parenté et les formes de sociabilité d'une culture donnée ? Pourquoi une mémoire privée détiendrait-elle, à elle seule, l'essentiel de la mémoire familiale collective d'un lieu ? Pour qui et pour quoi exhiber un si grand effet et effort de mémoire fondé sur le socle des généalogies locales ? Par ailleurs, de quelle manière et dans quelles circonstances ce spécialiste a-t-il acquis cette vaste mémoire ? De qui et comment l'a-t-il apprise et retenue ? Sur quels outils mnémotechniques – oral, écrit, visuel, sensuel, émotionnel – s'est-il appuyé pour constituer un tel savoir ? Enfin, quel rôle ou quelle fonction attribue-t-on à un tel spécialiste reconnu, ou à tout le moins connu, dans la gestion de son univers parental ?

Je tenterai de répondre à ces questions en m'appuyant sur des observations ethnographiques recueillies, entre 1983 et 1987, auprès d'un de ces « maîtres » ou plutôt d'une de ces « maîtresses » en mémoire des familles qui vivait dans un hameau du « bout » de La Hague, région qui forme la pointe nord-ouest du Cotentin, ce Finistère normand de la France.

Bien évidemment, nous n'aurions garde d'oublier les interrogations, auxquelles l'ethnologue est immanquablement renvoyé, sur la fiabilité ou la réalité d'un tel corpus de noms rassemblés, de cheminements parentaux déployés aboutissant à la constitution d'une parentèle, quasi virtuelle, plus ou moins centrée sur un individu. L'ethnologue est, au début, confronté à sa propre ignorance des généalogies du lieu. Tout d'abord, il ne peut que consigner ce qu'on lui dit sans être en mesure de repérer les variantes, les feintes, les dissimulations ou les omissions : les jeux de mémoire entre oubli et déni ne sont guère aisés à déceler et l'on pourrait dès lors se poser la question du degré d'authenticité qu'il faut accorder à un tel corpus. Puis, des procédures de vérification interviennent – recueil des généalogies auprès des familles citées, recherches dans les registres de l'état civil, consultation des livres notariés... Nous y avons eu recours, mais n'en ferons pas état dans cet article. Dans cette première approche, nous nous centrerons sur le seul fait de l'existence d'une telle mémoire dans un groupe, cherchant à comprendre les mécanismes pratiques et symboliques qui en découlent. Si celle-ci est présente et fonctionne, elle doit donc jouer un rôle stratégique, avoir une efficacité déterminante dans le système de représentation et d'identification local. Ce sont ces faits que nous avons tenté d'analyser, ces traces que nous avons tenté de repérer, afin de saisir, dans une

telle mémoire qui semble n'avoir jamais été étudiée, d'autres formes de fonctionnement des régimes de parenté européens, pour éclairer d'autres façons qu'a le groupe local de « parler famille » ou « d'exercer » sa parenté.

## Rencontre

J'avais entrepris une recherche sur le rôle et la fonction de la parenté auprès des habitants de différents villages de La Hague et engrangé un certain nombre de généalogies de familles, lorsque plusieurs personnes, dans un hameau où j'avais multiplié les entretiens, me signifèrent « que je ferais mieux d'aller voir Marie L., elle, elle sait les généalogies... » Ayant maintes fois entendu cette réflexion, je décidai de rencontrer cette savante en parenté appelée par tous « La petite Marie ». Affectée, dès son jeune âge, d'une maladie congénitale, Marie L. n'avait jamais atteint une taille normale et souffrait d'un déséquilibre pondéral, d'où son surnom.

Marie était demeurée célibataire. Fille unique d'un couple de paysans propriétaires d'une petite *faisance valoir*<sup>2</sup> et de quelques bêtes, elle était toujours restée auprès de ses parents. Elle vivait seule désormais des quelques revenus de ses clos et de ses champs et n'avait, m'a-t-on dit, jamais travaillé de sa vie, employant même une « lessivière et une couturière ». Elle disposait donc de tout son temps pour voir des gens et bavarder. Elle n'avait non plus jamais quitté le village, sauf pour un voyage à Lourdes. Quand je l'ai connue, elle ne sortait plus guère de chez elle. Chaque soir, un voisin, vague cousin, après qu'elle fut couchée, venait l'enfermer chez elle et passait le lendemain ouvrir sa porte et la réveiller. C'est lui qui l'a trouvée un matin, morte étouffée dans son lit d'où elle avait sans doute tenté de se lever.

Marie habitait une petite maison enfouie au fond d'une cour-jardin, entièrement clôturée côté rue d'un haut mur de pierre. Elle vivait donc apparemment recluse, matériellement coupée du monde extérieur, mais celui-ci venait à elle sous la forme des visites quotidiennes de parents et de voisins, ou celles, plus épisodiques, que lui rendaient les nombreux amis et relations de passage qu'elle avait su se faire.

La maison comprenait deux pièces au rez-de-chaussée et un étage, mais Marie vivait dans la salle du bas, où on avait disposé son lit, deux tables avec banc et chaises, la cuisinière et un poêle à gaz sur lequel bouillonnait sans cesse le café. Le plus souvent, elle s'installait dans un fauteuil en osier auprès de la table placée près de la cheminée où brûlait toute l'année un feu de bois. Celle-ci, recouverte d'une toile cirée, était encombrée de tasses non lavées, d'assiettes, de couverts, d'une boîte à sucre, de paquets de gâteaux et de piles de lettres ou de factures. Quand j'arrivais, elle écartait quelques objets pour me faire une petite place où poser mon carnet, me demandait d'aller prendre une de ses jolies tasses qu'elle rangeait dans le placard et de me verser du café. Je m'asseyais près d'elle et l'entretien commençait.

2. Expression vernaculaire qui, en Basse-Normandie, désigne une exploitation agricole.

Quand je l'ai connue, elle avait plus de soixante-dix ans ; elle était très handicapée, marchait difficilement et ne pouvait se déplacer qu'à l'aide de cannes. Mais quelle vivacité dans son regard, quelle gaieté dans ses propos, quelle gentillesse dans son accueil. Il est vrai que je fus conduite auprès d'elle par sa cousine par alliance, elle-même petite cousine de ma logeuse que Marie L. connaissait de nom. Cette introduction et le fait que j'habitais non loin de chez elle m'installaient d'emblée comme une quasi-parente. Rappelons, qu'à La Hague, corésidence vaut apparemment<sup>3</sup> : pour entrer en relation un tant soit peu proche avec un villageois, il faut qu'il puisse vous traiter en parent et par conséquent vous situer dans un réseau de parenté connu.

Au demeurant, avec Marie L. les préliminaires ne furent guère longs ni protocolaires, tant elle aimait « parler parenté » et souhaitait montrer sa science des généalogies. Lors de notre première rencontre, après que sa cousine m'eut présentée puis fut repartie nous laissant en tête à tête, elle me dit simplement : « Que voulez-vous que je vous dise ? » Je lui expliquais très maladroitement mon intérêt pour les généalogies des gens de son hameau et alentour. Elle m'écouta à peine et embraya aussitôt sur sa propre parenté. Elle ne s'est plus jamais arrêtée jusqu'à ce que sa mort, en 1987, vienne interrompre nos relations.

Au reste, elle ne voulait parler que famille et sous forme de généalogie. Les fêtes calendaires, les rites agraires d'autrefois ne l'intéressaient pas plus que les bouleversements récents de la vie villageoise<sup>4</sup>. Si j'abordais ces points avec elle, la discussion tournait court mais revenait rapidement sur les personnes que nous avions évoquées.

« Tiens, Albert B., j'vous en ai parlé l'autre jour, vous l'avez noté sur vot'carnet, cherchez bien... Eh bien, j'ai oublié de vous dire, il avait une sœur qui s'est mariée avec Julien D. qui était le cousin de... »

Quand je m'installais auprès d'elle, après plusieurs semaines d'absence, notre conversation reprenait au point précis où nous l'avions laissée la fois précédente et dont elle se souvenait parfaitement. « On s'était arrêté à Marine et Louise G., les deux sœurs célibataires de Xavier... ». Parfois, elle disait : « Relisez c'que j'vous ai dit, y'a deux ans, sur les B... ». Aussi avais-je constamment avec moi, pendant nos entretiens, les carnets de terrain remplis sous sa dictée. Que voulait-elle vérifier par ce biais ? Que j'avais bien noté ce qu'elle m'avait énoncé ? Peut-être ? Se remémorer des liens qu'elle avait oubliés ? Je ne le pense pas. Plus certainement, constater l'ampleur de son savoir au vu du nombre de carnets qui s'accumulaient au fil du temps et devenaient la preuve matérielle de sa formidable mémoire. Car, un jour, elle interrompit son discours et m'interrogea : « Connaissez-vous quelqu'un d'autre ici qui ait autant de mémoire que moi ? » Je m'empressais de l'as-

3. Cf. Françoise Zonabend, « Mes frères, mes époux. Fonctionnement de la parenté et figures d'alliance en Basse-Normandie », in Françoise Héritier & Elisabeth Copet-Rougier, *Les complexités de l'alliance. II : Les systèmes complexes d'alliance matrimoniale*, Paris, Éditions des archives contemporaines, 1991 : 207-226.

4. Cf. Françoise Zonabend, *La presqu'île au nucléaire*, Paris, Éditions Odile Jacob, 1989.

surer que je n'avais rencontré personne qui ait son talent et qu'elle était bien la seule à pouvoir me servir de guide en parenté. Elle fut rassurée, comme si je venais de lui décerner un statut quasi officiel de « maître » en mémoire des familles qu'elle savait avoir par ailleurs, vu sa réputation. Lors d'autres entretiens, elle s'inquiéta : « Qu'allez-vous faire de tout cela ? » Ou encore, elle se préoccupa : « Comment allez-vous vous y retrouver ? » J'étais bien incapable de répondre à ses questions. Heureusement, elle écouta à peine mes explications embarrassées et reprit, sans tarder, l'écheveau de ses généalogies.

Mémoire précise donc : je n'ai repéré que peu d'inexactitudes dans ses généalogies. Mémoire spécialisée, orientée vers l'accumulation de noms et d'histoires de familles, de gens qu'elle connaissait ou dont elle avait entendu parler, nous y reviendrons. Mémoire forte et ample : le corpus rassemblé compte – et la recension n'est pas terminée – plus de mille individus<sup>5</sup>. Mémoire, enfin, en perpétuel aménagement et en expansion puisqu'elle ne cessait de s'informer du devenir des uns et des autres et de rechercher, dans des lettres ou auprès d'autres parents, des précisions sur telle ou telle personne.

C'est ainsi que, deux ou trois fois, je fus mise à contribution et à sa demande allai vérifier à la mairie, dans les registres de l'état civil, les dates de mariage de ses arrière-grands-parents maternels dont elle ne se souvenait plus ou les patronymes de ses aïeules paternelle et maternelle qu'elle avait oubliés. Elle ne me demanda jamais rien d'autre en échange de l'immense savoir qu'elle m'a transmis. À aucun moment elle ne manifesta le souhait de voir les tableaux généalogiques que je dessinais à partir de ses énumérations. Les schémas qu'elle me voyait tracer sur mes carnets ne l'intéressaient guère ou ne lui convenaient pas. Les seuls supports mnémotechniques écrits qu'elle utilisait étaient des listes. Au dos de photographies ou sur des bouts de papier, Marie L. notait une série de noms de personnes – jamais plus d'une dizaine – assortis, parfois, de dates de naissance, de mariage ou de décès, sans aucune autre précision. Aurait-elle aimé que je lui restitue sous cette forme, rangés par familles, classés par génération, ordonnés par filiation, l'ensemble des noms qu'elle m'avait cités ? Je n'en suis pas certaine. Si la liste permet, en effet, de jauger immédiatement le nombre des personnes nommées, elle tend à obérer le qualitatif. Ce que Marie L. me disait à propos de chaque individu, la sensualité, l'émotion dont elle assortissait l'évocation de certains, les raisonnements passionnés dont elle entourait les familles, ne sauraient se retrouver sur une liste. En somme – nous y reviendrons –, les observations, les commentaires complémentaires qu'elle me livrait étaient de l'ordre de l'oral. Et puis, ce mode d'enregistrement ne pouvait révéler les multiples liens d'affinité ou de consanguinité tissés entre les membres de ces parentèles qu'elle m'avait soigneusement énumérés. Les listes que Marie L. confectionnaient, jouaient plutôt pour elle le rôle d'embrasseur de paroles, de déclencheur de souvenirs. Lire à haute voix – ce qu'elle faisait toujours – ces

5. Ce corpus fait l'objet d'une analyse informatique à l'aide du logiciel Genos mis au point par Laurent Barry au Laboratoire d'anthropologie sociale.

noms écrits faisait survenir la réminiscence ; le discours mémoriel suivait. Je ne crois pas qu'elle eût apprécié que j'en use aussi et que je lui restitue sa mémoire sous cette même forme.

Je n'ai donc presque rien offert à Marie L. en échange de ses précieux souvenirs, sinon une écoute attentive, une prise de notes inlassable, preuve de mon intérêt pour son savoir. J'espère seulement lui avoir donné le sentiment qu'en me transmettant ses connaissances généalogiques, elle m'a permis de sauvegarder une trace inusitée et originale de son histoire personnelle et de sa place, essentielle bien que non repérée, dans le groupe local. Ce faisant aussi, elle a su m'enseigner qu'il existe une autre forme de mémoire pour ne pas oublier la parenté.

### Mise en mémoire : transmission, inscription

Une de mes premières curiosités fut, bien évidemment, de comprendre comment Marie L. avait acquis cette mémoire considérable des liens de parenté. Aussi, lorsque parfois elle s'interrompait : « On va s'arrêter parce que ça vient à fatiguer la tête... mais y'a encore à examiner... », je tentais de la questionner sur les manières dont elle avait appris son savoir, assimilé ces histoires de familles.

« J'ai toujours eu une bonne mémoire, mais pas pour apprendre à l'école. Compter oui, mais pas lire ni écrire, là ça n'allait pas. Mais depuis toujours je me suis intéressée à ça, aux gens... J'ai appris sur les parents parce que ça m'intéressait ? Puis j'ai appris surtout avec mon oncle Constant D. qu'est mort à 82 ans. Lui, il avait une mémoire formidable et j'regrette de pas avoir marqué. J'lui demandais bien des renseignements, mais pas encore assez. Il est mort en 62. Y racontait bien des choses d'ôte fois, des histoires de gens. J'allais le voir, il vivait chez sa nièce qu'allait travailler chez des particuliers, alors c'est moi qu'allait lui faire à manger. J'allais le raser une fois sur semaine, le samedi. Et pis, y'avait des vieux qui venaient lui tenir compagnie et y s'racontaient des histoires... Moi, j'écoutais. »

Deux façons, l'une quasi machinale, l'autre délibérée – on le saisit bien en écoutant Marie – ont présidé à l'acquisition de son savoir mémoriel.

Dans cette culture locale où la dimension parentale (« On laisse pas ses parents », « On récupère les vieux... ») tient encore une place importante et demeure au centre des interrelations sociales, des droits et des devoirs de chacun, il suffit d'écouter ce qui se dit autour de soi, de répéter les façons de parler (« À *mes gens* je disais "vous" »), de repérer les gestes usuels pratiqués (« On s'embrasse quand on s'rencontre, c'est l'habitude, on est cousin, nos mères étaient sœurs »), pour mémoriser, sans s'en rendre compte, tout un ensemble d'informations nécessaires à un juste comportement en famille et à situer la place généalogique de chacun dans le groupe local.

Entendu en ce sens, la mémorisation débouche sur l'acquisition de conduites convenables, l'utilisation d'un vocabulaire approprié qui définissent des formes de sensibilité et une identité sociale et culturelle partagées. Cette mémoire répétitive, incorporée et apprise sans y prendre garde, façonne et le corps individuel et le corps social. C'est ainsi qu'en écoutant Marie L., ou d'autres informateurs,

me « parler parenté », j'ai moi aussi acquis la nomenclature locale de parenté et décrypté les comportements obligés entre parents<sup>6</sup>.

En matière de parenté, ce type de mémorisation par imprégnation, cette proto-mémoire, pour reprendre les termes de Joël Candau<sup>7</sup>, est transmise tant par l'écrit que par l'oral.

Marie L, comme tant d'autres, détenait des papiers de famille – contrats de mariage, titres de propriétés, lettres ou faire-part de mariage ou de décès... – ainsi qu'un lot de photographies et cet ensemble lui permettait de retrouver des noms, de retracer une lignée, de recomposer un patrimoine. Toutefois, ces parents ainsi repérés dans l'écrit n'ont guère de chair sociale, le savoir qui les entoure est rigide, stéréotypé, quand il n'est pas relayé par le visuel ou l'oral. De fait, l'écrit ne prend sens que lorsqu'il est devenu verbe. La mise en mémoire s'appuie essentiellement sur l'oral. Mais, cette parole mémorielle familiale est d'abord transmise par l'expérience de la « vue ».

« Mon grand-père maternel, j'peux rien vous dire, j'ai pas connu, j'ai jamais vu, il est mort avant ma naissance ». « Oh! Henriette M. et Arsène son bonhomme, j'm'en souviens parce que j'les ai connus... Elle, la bonne femme, c'était une grande qu'avait toujours une bonnette blanche... »

Commentaire souvent entendu lors de toute enquête généalogique qui vient immanquablement excuser le trou de mémoire, justifier l'oubli ou, à l'inverse, expliquer la clarté et la précision de la remémoration. Cette expérience directe, que soutient la vue, est le support privilégié du souvenir : « Quand j'ai connu, j'm'en souviens. » À l'injonction du « vu », s'ajoute « l'entendu », le « dire ». Le témoignage parlé, l'ouïe, viennent remplacer ou raviver la mémoire visuelle défaillante : « j'ai pas connu, mais j'ai entendu dire ».

À cette mémorisation par assimilation quasi spontanée s'oppose, en matière de parenté comme en d'autres champs du savoir, une autre mémoire que l'on peut qualifier de délibérée, spécialisée ou recherchée. A-t-on affaire ici à la mémoire proprement dite, de haut niveau qui est « essentiellement une mémoire de rappel ou de reconnaissance... » ou à la métamémoire, « mémoire revendiquée et ostensive »<sup>8</sup>, ou encore pour employer d'autres termes, s'agit-il de mémoire autobiographique imprégnée de mémoire historique<sup>9</sup> ? Je ne le pense pas, pour autant que tous les membres du groupe local ne sont pas aptes à procéder ainsi. Seuls certains s'y adonnent par goût et inclination personnels, ou parce que leur statut les habilite à s'y livrer. Qu'il s'agisse d'un choix volontaire ou d'une obligation instituée, de tels « spécialistes de la mémoire » existent dans presque toutes les sociétés, qu'elles soient de tradition orale ou écrite. Ainsi repère-t-on, dans la Grèce archaïque, ces « maîtres de vérité », aèdes ou devins, rompus au long apprentissage

6. Cf. Françoise Zonabend. « Le "dit" et le "lu" de l'inceste », in Jean-Luc Jamard, Emmanuel Terray & Margarita Xanthakou, eds., *En substances. Textes pour Françoise Héritier*, Paris, Fayard, 2000 : 289-298.

7. Joël Candau, *Mémoire et identité*, Paris, PUF, 1998 : 11.

8. *Ibid.* : 14.

9. Cf. Maurice Bloch, « Mémoire autobiographique et mémoire historique du passé éloigné », *Enquête*, 1995, 2 : 59-76.

de la mémoire de l'histoire et qui discernent éloge ou blâme<sup>10</sup>. Ailleurs ce sont des déclamateurs de contes, des gardiens de mythes, des dépositaires de généalogies, tels ces « griots » mandingues<sup>11</sup> ou ces *harepo* de Tahiti, promeneurs de nuit, experts en épopées, évoqués par Victor Segalen<sup>12</sup>. Cette mémoire constitue un privilège, un don ou une obligation, conférés à certains, groupes ou individus. Comme telle, elle se différencie radicalement du pouvoir de se remémorer de tout un chacun. Pour ceux qui la manipulent, elle est constituée d'un savoir orienté vers un seul ordre de connaissance – ici, par exemple, les généalogies – et chargée de faire circuler la parole efficace. En de nombreux lieux, ces artistes de la mémoire et tout particulièrement ceux qui deviennent les maîtres des généalogies jouent un rôle fondamental dans les stratégies politiques et jouissent, de ce fait, d'un statut particulier. Dans nos sociétés, où l'art de la mémoire n'est plus guère valorisé et où la parenté ne constitue plus un enjeu primordial, les détenteurs de l'ensemble de la mémoire familiale du groupe n'ont pas de position reconnue ; ils deviennent tout au plus les informateurs privilégiés de l'ethnologue qui tente, à travers eux, de saisir la mémoire généalogique en action.

Cette mémoire exceptionnelle, propre à quelques-uns, est redevable des mêmes processus mnémotechniques, des mêmes pratiques de mémorisation que la mémoire commune à tous. L'une et l'autre usent de l'oral et de l'écrit, du vu et de l'entendu. Toutefois, la mémorisation telle qu'elle est pratiquée par les spécialistes devient une technique qui s'enseigne et possède ses propres outils. Rappelons l'usage des pictogrammes par les Indiens cuna ou des cordelettes à nœuds chez les Péruviens, auxquels n'avaient accès que quelques initiés, ou encore les catalogues des Grecs anciens qu'apprenaient par cœur les jeunes aèdes... On suppose maintenant que ces outils ne relèvent pas véritablement de l'écrit, ce ne sont pas à proprement parler des systèmes d'écriture : ils représentent des moyens mnémotechniques relevant d'abord de l'oralité. Il en va de même des listes que Marie L. confectionnait et qu'elle relisait pour se rappeler les noms, les dates.

« Les noms des enfants j'ai marqué pour m'en r'souvenir. La date de mariage de mes grands-parents et pis tel et tel qu'est mort à telle date. De temps en temps, j'relis, quand j'retrouve, parce que j'sais pas où j'l'ai mis la liste ! »

Au reste, de ces outils de papier, Marie L. n'en faisait guère usage lors de nos entretiens. Ainsi, un jour, elle me montra une photographie d'elle à l'âge de dix ans au dos de laquelle elle avait inscrit quelques dates et des noms. Je lui demandai des explications sur ceux-ci qu'elle me donna aussitôt en ajoutant : « Mais je sais bien tout ça sans lire... », me signifiant par là que ce qui importait ce n'était pas ces noms écrits, mais ce qu'elle savait oralement sur eux. Ces listes si linéaires, si peu étoffées, ne suffisaient pas à la conservation globale de l'information, laquelle nécessite le recours à d'autres mémoires transmises de bouche à oreille :

« Marine, elle est morte jeune, en 1914, j'l'ai pas connue... Palmyre, elle est morte à huit mois. Je sais tout ça par mon oncle Constant qui m'l'a dit. »

10. Marcel Detienne, *Les maîtres de vérité dans la Grèce archaïque*, Paris, François Maspero, 1981.

11. *Sounndjata ou l'épopée mandingue*, présentée par Djibril Tamsir Niane, Paris, Présence africaine, 1960.

12. Victor Segalen, *Les Immémoriaux*, Paris, Plon, 1956.

Nous avons noté que ces listes sont des embrayeurs de paroles. Leur lecture déploie la narration ou replace la filiation. Grâce à ces actes verbaux énoncés – ou soutenus – à partir de ces listes, Marie L. (re)trouve la bonne distance entre oral et écrit. Tout se passe comme si «[elle] pouvait désormais *examiner* (mes italiques) ce qu'[elle] a dit plus objectivement »<sup>13</sup>. Au demeurant, après lecture de ces noms, Marie disait souvent : « Je recherche dans ma tête », ou bien encore « Attendez, *j'examine...* » Je la laissais alors débattre en pensée avec elle-même ou en paroles avec un autre expert et revenais le lendemain lui donnant ainsi le temps de réfléchir ou d'aller interroger son savant voisin du bien-fondé de ses supputations généalogiques :

« J'ai demandé au voisin comment ça c'est pratiqué. On a examiné... Marie L. sœur du père de l'ancien maire, a épousé Auguste Le., il était de Saint-Germain, c'était le cousin germain à mon grand-père. Les deux mères étaient sœurs et celle de mon grand-père est morte jeune et c'est sa sœur qu'a élevé les enfants... À ce qu'on a pensé... »

Le commentaire oral met en mouvement la mémoire que la seule fixation écrite parfois dissimule. Déclenchant l'émotion, des sensations et leurs souvenirs, la parole contribue à rendre vie à des cheminements ou des événements.

Il ne faut cependant pas se laisser enfermer dans l'opposition de l'entendu et du vu, de l'oral ou de l'écrit, tous ces traits s'interpénètrent et se brouillent l'un l'autre. Entre ces mémoires il n'y a pas de coupure, de rupture, mais un constant va-et-vient entre les différents ordres de témoignages, entendus, vus ou vécus, lus ou appris. Ces matériaux de mémoire forgent le langage de la parenté dont les processus originaires, les marqueurs sensoriels, les indicateurs temporels, spatiaux et sociaux sont à décrypter.

Au fondement du langage de la parenté sont les noms, prénoms et patronymes et les lieux où les personnes ont vécu. Le vocabulaire mémoriel des familles est fait de nominations et de localisations. La mémoire de Marie L. ne se déclenche qu'à l'énoncé de certains patronymes dont elle connaît parfaitement l'aire d'expansion territoriale. Au-delà de ce territoire son savoir cesse et sur certains noms ses souvenirs butent :

« Les S. il y a ceux de Jobourg, c'est pas les mêmes que ceux de Digulville, y sont pas en parenté et ceux là j'connais pas. Les L. de Danneville, j'connais elle, parce que c'est une L., lui, j'sais pas, il est du Val de Saire. J'connais pas par là. Les R. j'sais pas, c'est pas un nom d'ici. Elle, la femme, elle a pas un nom d'ici, j'connais pas... »

La mémoire de Marie L. se meut dans une aire de connaissance où les individus portant certains patronymes sont connus parce que apparentés, alors que d'autres sont ignorés. Ainsi se fait le tri entre « ceux d'ici » et « ceux d'ailleurs », ceux sur lesquels on sait « des choses » et ceux sur lesquels « on sait rien », entre les étrangers et « ceux du pays ». Dans cet espace ainsi balisé, les homonymes sont parfaitement repérés et localisés :

13. Jack Goody, *La raison graphique. La domestication de la pensée sauvage*, Paris, Éditions de Minuit, 1979 : 250.

« Les Ladvenue, c'est à Auderville, les autres ça s'écrit sans "d" et y sont à Saint-Germain des Vaux ; les Samson de Gréville, ça s'écrit pas pareil que les Sanson de Jobourg. »

Cette insistance sur l'écrit du nom propre, l'irruption de l'orthographe dans le discours parlé, indique bien le statut ambigu de l'écriture dans cette société tournée vers l'oral. Ces lettres (re)marquées jouent le même rôle que des sobriquets pour d'autres patronymes, ce ne sont que de simples signes qui permettent, à l'intérieur de l'aire de connaissance, de départager les apparentés :

« Y avait trois L. à Saint-Germain des Vaux. Y avait moi, L.-Louis-Bazille, L.-Casimir et L.-Laface. J'étais en parenté avec Laface mais pas avec Casimir. C'était peut-être de la même *chuque* (souche), mais on n' se connaissait pas en parenté. »

Ce que l'on veut suggérer, c'est la fusion étroite entre patronymie et toponymie qui finissent par apparaître emblématiques d'un vaste ensemble virtuel de parents :

« On a le même nom, pourtant on n'est pas parents, mais on doit sortir de la même souche. Ça devait être ramifié de loin. »

Il ne fait guère de doute que la mémoire de Marie L. a parfaitement intégré cette cartographie anthroponymique de la parenté et, me la récitant, m'en traçant les frontières, elle démontre par là même qu'elle contrôle les entrées et les sorties de ces natifs bons à apparier, bons à mémoriser !

Mémoire sélective donc, qui ne retient que ceux d'ici, mémoire spatialisée aussi centrée sur le village natal du mémorialiste, mémoire circulaire enfin, organisée en boucles, puisque toutes les familles citées peuvent être rattachées, par des cheminements plus ou moins longs, au noyau central que forme sa propre parenté : telle se présente, pour partie, la mémoire de Marie L. Qu'advient-il quand elle passe de la topologie à la généalogie, de l'espace au temps ?

## L'agencement de la parenté

Dans sa propre parenté, Marie L. parcourt huit générations de parents connus. Elle remonte jusqu'à ses arrière-arrière-grands-parents paternels et maternels, toutefois elle bute sur l'identification de deux de ses arrière-arrière-grands-mères, d'un côté et de l'autre, dont elle a oublié ou n'a jamais su le patronyme ni le prénom :

« J'aurais bien voulu savoir avec qui mon grand-grand-père Achille s'est marié, mais j'ai jamais pu r'trouver. »

Bien évidemment, elle énumère sans faille tous ses parents collatéraux de même génération. Enfin, elle connaît les descendants, jusqu'à la troisième génération, de ses propres cousins germains ou de cousins de même niveau généalogique.

À propos des autres personnes qui ne lui sont pas directement apparentées mais qu'elle cite, sa mémoire n'atteint pas plus de deux ou trois générations à partir d'elle-même, selon leur éloignement géographique ou leur position généalogique par rapport à elle.

Il est intéressant de noter que cette temporalité où se meut Marie L. n'est guère plus profonde d'une génération que celle maîtrisée par d'autres informateurs.

Cependant, elle lui suffit pour évoluer et se retrouver sans trop de problème dans les réseaux de parenté qu'elle connaît. Ce qui lui importe, en effet, c'est de parvenir à restituer les itinéraires généalogiques qui lient les gens entre eux et, de proche en proche jusqu'à elle, afin de faire circuler des uns aux autres un savoir discursif efficace. La mémoire villageoise ne s'aventure pas au-delà de ce laps de temps : ce que montre Marie L. en accord du reste avec la nomenclature de parenté locale qui dénomme ces huit générations et pas plus. Marie n'a jamais tenté de faire sa généalogie en remontant le plus loin possible à la recherche d'un hypothétique ancêtre fondateur, ce qui lui serait aisé puisqu'elle dispose des actes paroissiaux ou de l'état civil déposés à la mairie de sa commune. Une fois encore est démontrée la place secondaire de l'écrit dans ces sociétés européennes. La possession d'un patronyme connu dans l'espace géographique environnant suffit à assurer chacun de son appartenance au groupe local et à le rassurer sur son identité. Le temps apparaît ici comme un « temps structural »<sup>14</sup>, un temps social en quelque sorte où se déploie une mémoire de l'identité villageoise. Cette temporalité, toujours la même, construit l'histoire villageoise.

Dans cette quête inlassable des itinéraires de parenté, Marie L. empruntait toujours les mêmes chemins. À partir d'une personne dont on venait à parler, elle mentionnait en premier son statut dans la chaîne générative :

« Celui-là, y s'est marié avec une Maria G... Gilette, elle est restée célibataire... Augustine, elle est morte jeune... »

Puis, elle citait ses père et mère dont elle traçait, pour l'un et/ou l'autre, l'ascendance en ligne directe jusqu'à ce que sa mémoire lui fasse défaut. Ensuite, à propos de chaque couple d'ascendants mentionnés, elle indiquait leurs germains, (re)parcourant à nouveau les générations. Après seulement, elle passait à l'énumération des descendants de la personne en question, puis de ceux des germains évoqués au fil des générations. Les fratries quant à elles étaient souvent remémorées comme des sortes de bloc, des ensembles quasi insécables :

« Ces gens-là, ils ont eu douze enfants, j'vous les énumère tous... ? Chez ma grand-grand-mère, y z'étaient cinq, elle seule s'est mariée, deux sœurs sont restées célibataires sur la ferme, un frère est devenu curé, un autre est parti missionnaire en Chine... »

Le groupe adelphique ainsi posé par elle, on pouvait alors passer au récit de la destinée de chacun selon son sexe, groupant plutôt les filles d'un côté et les garçons de l'autre, sans que je puisse déceler, au cours de nos conversations, une quelconque préséance d'un sexe sur l'autre. Quant à l'ordre de naissance, elle ne le respectait guère. Mais dans le parler local, tout comme en français courant, on insiste peu sur le rang d'âge. Seul le dernier-né, dit le *fourniot* ou parfois le *redot*<sup>15</sup>, est désigné d'un terme particulier et donc remarqué. L'âge ne saurait rompre l'unité fraternelle.

De ces façons de procéder – attestées également chez d'autres informateurs-généalogistes –, il ressort quelques principes qui éclairent de façon singulière le

14. E. E. Evans-Pritchard, *Les Nuer. Description des modes de vie et des institutions politiques d'un peuple nilote*, Paris, Gallimard, 1968 : IV (éd. orig. 1937).

15. Le *fourniot* : le dernier-né, celui qui ferme la porte du four ; le *redot* est l'enfant né longtemps après ses frères et sœurs.

système de parenté normand. Chacun ici s'inscrit d'abord dans un ensemble de personnes qui se reconnaît une souche commune, sorte de lignage agnatique qui a pour fondement le port d'un même patronyme saisi dans son extension spatiale. Mais ce biais agnatique est supplanté de l'intérieur, pour les cinq à sept générations véritablement mémorisées, par des lignées consanguines et cognatiques qui se déploient dans une certaine durée. À l'intérieur de ces générations les consanguins sont répertoriés d'un côté comme de l'autre, à égalité entre paternels et maternels. Toutefois ces lignées sont, horizontalement, fragmentées en fratries, en groupes de germains fortement arrimés les uns aux autres. Quant à l'affinité, elle est perçue ici de façon tangente, adjacente en quelque sorte. Elle n'est mentionnée que pour établir un statut ou démontrer une connexion parentale. Au demeurant, il existe deux façons d'exprimer les liens de parenté qui s'opposent, en quelque sorte l'une l'autre. Quand Marie L., ou d'autres villageois, parlaient de parents consanguins, d'un cousin de tel ou tel degré ou d'autres parents plus ou moins éloignés, ils remontaient en droite ligne jusqu'à un ensemble de frères ou de sœurs, puis redescendaient jusqu'à la génération actuelle comme pour bien marquer que là s'inscrivaient la trace de leur identité et le poids de leur destin.

« Leur mère à Auguste et à Joseph L. était la sœur de la grand-mère de mon père, elles s'appelaient Marie et Marine D. On est donc avec leurs petits-enfants *cousins deux fois remués de germains* ».

« Le père de Charles D. était un peu parent avec ma grand-mère. Sa mère, au père de Charles, et ma grand-mère Sidonie étaient cousines, leurs mères étaient sœurs. »

Les relations par alliance sont formulées simplement sous leur vocabulaire spécifique, impliquant un ordre moral à respecter :

« Louis D. et Victor L. étaient beaux-frères... », « Belle-mère et belle-fille ne s'entendent guère... »

Par ailleurs, les termes de parenté dont Marie L. émaille ses discours, révèlent bien le poids et la place primordiale accordés aux liens de sang par opposition à ceux du mariage.

Ainsi pour désigner sa parenté Marie L. utilisait-elle l'expression « *nos gens* » englobant l'ensemble de ses paternels et ses maternels qui descendent en ligne directe et ininterrompue d'un même ancêtre ou d'un même couple de parents. Les alliés, qu'on appelait autrefois *les biautés*, sont traités, aujourd'hui, de « pièces rapportées ». On entend souvent dire qu'il y a « la famille vraie et la famille par alliance » et, jadis, on soulignait encore plus fortement la hiérarchie entre ces deux catégories de parents :

« Il y a *les gens d'nos gens* (les parents éloignés) et *les parents d'nos fâmes...* » suivi du commentaire péremptoire de l'un ou l'autre conjoint : « Mes parents c'est *nos gens*, c'est de mon côté, de l'autre côté, c'est *tes gens*, c'est pas pareil. »

Au demeurant, entre eux, mari et femme restent à jamais des alliés ; ils s'appellent et se désignent par les expressions « *mon bon homme* » et « *ma bonne femme* »

qui connotent, on le sent bien, un certain éloignement, sans rien, en tout cas, qui indique spécialement un lien de conjugalité. On remarque, du reste, que le français parlé actuellement dans la province, à travers l'emploi inusité de prépositions ou l'usage de certains verbes, garde l'empreinte de cette pondération préférentielle entre parenté par le sang et liens d'alliance. Il est courant, en effet, d'entendre des phrases ainsi construites :

« C'est un cousin *pour* mon père » ; « c'est un oncle *pour* elle » ; « sa fille a eu un enfant *pour lui...* », ou encore, dans un autre ordre d'idées, « il a mis son bien *sur* sa tête. »

Toutes prépositions qui marquent l'union, le lien entre personnes, insistent sur le prolongement des individus entre eux, plutôt que sur la singularité de chacun. Par contre, lorsque Marie L. ou d'autres, parlaient d'épousailles, ils insistaient toujours sur le fait :

« Qu'il ou elle avaient *pris* femme ou homme dans le terrain... », ou encore remarquait-on : « Quand elle s'est trouvée veuve, elle a *repris* son beau-frère... »

Cependant, quand le drame survenait dans le couple, on parlait de même :

« Les orphelins, y z'étaient *pris* quoi ! Surtout par d'autres parents qui pouvaient pas avoir d'enfant, y z'adoptaient pas toujours, mais y *prenaient...* » « Les enfants qu'avaient plus de parents, on les *ramassait* dans la famille... »

Ce qui fait déchirure, cassure dans le groupe domestique, que se soit le placement des orphelins ou le départ qu'impose le mariage, est signalé par les verbes prendre ou ramasser qui marquent certes la rupture, l'arrachement, mais aussi la nécessité de rassembler, de donner en échange<sup>16</sup>.

Tout se passe comme si à la communauté de vie que crée le mariage n'avait que peu de considération. La relation d'alliance unissant deux individus ne devient consanguine que pour la génération suivante, soit pour leurs enfants, qui désignent, en effet, leurs père et mère sous le terme générique de *mes gens* (littéralement : ceux qui m'ont engendré), expression où l'un et l'autre parent sont à égalité, sur le même plan, mais où est aussi connotée, à travers la procréation, l'idée de proximité, de consanguinité entre germains. De fait, la ligne de démarcation entre les vrais parents et les autres passe ici, entre *mes gens*, père, mère, frères et sœurs non mariés et *nos gens*, les autres parents. Toutefois, parmi les consanguins, les seuls dont on se préoccupe vraiment, ceux dont on se sent solidaire, sont ses père et mère, ses frères et sœurs tant qu'ils ne sont pas mariés : c'est-à-dire ceux avec lesquels on réside.

L'idéal de vie est de réunir en un même lieu le groupe étroit de consanguins, l'unité familiale nucléaire : deux générations mariées vivent rarement ensemble, dans des maisons voisines éventuellement, mais jamais ni « au même pot » ni au même feu. Ce renfermement sur le groupe consanguin nucléaire se traduit dans la façon d'habiter : le groupe, solitaire, isolé, réside dans une demeure qui présente, vers le dehors, un mur pignon aveugle ou un haut mur de clôture. Si cette forme de vie entraîne peu de solidarité vicinale ou même familiale avec « nos »

16. Cf. Émile Benveniste, *Le vocabulaire des institutions européennes*, 1. *Économie, parenté, société*, Paris, Éditions de Minuit, 1969 : 239 sq.

parents, en revanche elle soude le groupe interne, intime. La force et la cohésion de la cellule consanguine sont telles que parents et enfants répugnent à la briser et qu'ils mettront tout en œuvre pour qu'elle perdure le plus longtemps possible, même dans l'au-delà. Il n'est pas rare, en effet, qu'un fils ou une fille, marié(e) ou non, demande expressément à être enterré(e) auprès de son père ou de sa mère qui, eux, sont souvent séparés dans la mort. Mais dans le temps de la vie, parmi les moyens d'empêcher la destruction de cette cellule le tout premier consiste, pour les enfants, à ne pas se marier. Il était impensable, voici peu, de laisser un père ou une mère vivre en solitaire, de sorte que dans chaque fratrie, un enfant au moins restait célibataire pour s'occuper de ses vieux parents jusqu'à leur mort. S'il n'y avait qu'un seul enfant, tout naturellement il ne se mariait pas, car on préférait voir transmettre l'héritage à un cousin ou à un neveu plutôt que de laisser vivre et mourir ses parents dans la solitude. Souvent, deux germains, deux frères ou deux sœurs ou un frère et une sœur, restaient célibataires et passaient toute leur vie ensemble auprès des parents. On rencontre encore aujourd'hui, en parcourant les villages de La Hague, de nombreux célibataires dont les récits de vie viennent confirmer ces pratiques. Ils ne se sont pas mariés, racontent-ils, « pour ne pas laisser leurs parents », « c'est pour rester ensemble avec leur frère ou leur sœur », « ce n'est pas parce qu'ils ont manqué d'occasions... » Mais, écoutons Marie L. raconter :

« Constant, l'oncle, y s'est pas marié, il est resté avec ses parents, ça s'est pas trouvé. Après, il aurait pu s'il avait voulu, mais ça s'est jamais fait. La sœur de papa non plus s'est pas mariée. Elle avait eu un fiancé, ça a pas duré longtemps. Après, elle s'est pas mariée. On laissait pas ses parents. C'est comme moi, jamais j'les ai quittés. J'aurais pu me marier..., mais ça leur plaisait pas, y voulaient pas, j'suis restée. »

Ces façons de penser et de se comporter expliquent, sans doute, ces nombreux mariages conclus entre *cousins fréreux* (cousins germains en pays de Caux) que Marie L. m'énumère soigneusement au fil des généalogies, parents situés au plus près du groupe étroit des consanguins que l'on ne veut pas briser et substitués de ces frères et de ces sœurs que l'on ne souhaite pas quitter. Dans toutes les généalogies des gens de La Hague et à toutes les générations, on repère de telles unions, et remarquables sont les raisons souvent avancées pour expliquer ces mariages entre si proches parents : aujourd'hui comme hier, ils sont, pour la plupart, l'aboutissement d'une belle histoire d'amour. Une histoire que l'on peut résumer ainsi :

« Ils (les cousins) se sont mariés parce qu'ils se sont choisis, ils ne voulaient personne d'autre, même leurs parents ne voulaient pas qu'ils se marient, mais eux ont attendu le temps qu'il fallait pour se marier... »

Il n'est peut-être pas non plus sans intérêt de noter que certaines parentèles sont plus coutumières que d'autres de ce type de mariage comme si, à chaque génération, tout enfant reproduisait le schéma parental.

« Quand c'est un S. qui s'marie, on dit "tiens y doit épouser sa cousine !" »

De ces parentèles à mariages consanguins, on dit « qu'elles *remuent* de vieille date ». Ce terme « remuer », appartient au vocabulaire local de la parenté et se

retrouve dans l'expression « cousin *remué* de germain » qui désigne, dans cette région normande, le cousin issu de germain. Quant au cousin du troisième degré, il est appelé « cousin *deux fois remué* de germain ». Ce qualificatif dérive sans doute du latin *movere* qui appartient à la même famille étymologique que « mouvoir » et « émouvoir », « mouvance » et « mouvement » où s'entendent tout à la fois le changement, ici de degré de filiation qui sépare le cousin *frèreux* de ceux issus de germains, mais aussi l'attachement sentimental que l'on porte à ce parent ainsi nommé. Le dictionnaire historique de la langue française insiste : « Le participe passé *remué*, adjectivé dès le XIII<sup>e</sup> siècle dans la locution *cousin remué de germain*, ne s'emploie guère qu'avec la valeur psychologique du verbe, pour "profondément ému". »<sup>17</sup> Décidément, ces proches consanguins de même génération qui se considèrent comme des frères, éprouvent les uns envers les autres du trouble, de l'émotion<sup>18</sup>. Mais il y a plus : ces terminologies « modulées », pour reprendre l'expression de Patrick Williams<sup>19</sup>, qui consistent à pratiquer à la fois la fusion et la distinction des germains et des cousins, visent en tout premier lieu à sauvegarder l'unité du groupe adelphique, en interposant entre ceux-ci et les autres collatéraux de même génération, apparentés ou non, des unités de protection sous la forme de ces cousins aux appellations modulées qui constituent une classe de conjoints potentiels et préférentiels. Par ailleurs, ces modulations ne sont pas neutres. Créées à l'aide de substantifs à forte connotation affective, elles reflètent l'attraction réciproque qu'exercent sur les frères et sœurs ces cousins et cousines bilatéraux qui s'épousent ou se transmettent leurs biens et participent autant que faire se peut à la perpétuation du groupe des consanguins<sup>20</sup>.

À travers ce vocabulaire que la mémoire de Marie L. restitue, se révèle tout un univers de façons de dire, impliquant des façons d'être « en parenté ».

## Les enjeux de la mémoire généalogique

La mémoire de Marie L. ne propose pas qu'un simple catalogue de noms ou une liste de termes vernaculaires, ses cheminements généalogiques s'accompagnent d'un ensemble narratif constitué de courts récits, de petites histoires, de brèves anecdotes, qui donnent à cette parentèle virtuelle sa tessiture particulière.

Que « dit » Marie L. à propos des parentés qu'elle énumère ou des individus qu'elle cite ? Il faut noter tout d'abord que les discours qu'elle tient sur tout un

17. Article « Remuer », in Alain Rey, ed., *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Éditions dictionnaire Le Robert, 1992 : 1 763.

18. Cf. Françoise Zonabend, « Le "dit" et le "lu" de l'inceste », art. cit., 2000.

19. Patrick Williams, *Mariage tsigane*, Paris, L'Harmattan-Selaf, 1980.

20. On retrouve ces mêmes « modulations » et configurations affectives dans les terminologies italiennes, en Ombrie ou en Campanie, avec ces *fratello cugino* (cousin au premier degré) cités par Leonardo Piasere & Pier Giorgio Solinas, *Le culturae della parentela e l'esogamia perfetta*, Rome, CISU, 1998 : 162. Au Québec, les cousins *frérot-sœurette*s, issus de l'alliance de deux frères avec deux sœurs, ne s'épousent jamais. Ils sont considérés comme trop proches, trop consanguins en quelque sorte. (Cf. Chantal Collard, *Une famille, un village, une nation. La parenté dans Charlevoix 1900-1960*, Montréal, Boréal, 1999 : 142 sq.)

chacun sont toujours brefs : elle se rappelle un fait, raconte quelques péripéties, insiste sur un trait de caractère, sans ajouter jamais une analyse interprétative ni aucun jugement approuvateur ou réprobateur. Mais surtout ses paroles s'inscrivent toujours dans le même ordre d'idée : elles évoquent la transgression, remémorent l'événement traumatique, racontent le malheur. Il faut aussi se rappeler que les généalogies dont parle Marie L. appartiennent à un même univers social : celui de petits paysans, parfois aussi pêcheurs ou artisans, vivant pareillement de la culture de quelques arpents de champs et de prés et de l'élevage de trois ou quatre vaches. Certains possédaient plus que d'autres, certains étaient fermiers, d'autres propriétaires, toutefois il régnait dans ce milieu rural de l'Entre-deux-guerres qu'elle me décrit, une homogénéité économique et sociale entre les gens (« On vivait tous pareils à cette époque »), assortie, on l'a montré ailleurs<sup>21</sup>, d'une relative égalité entre hommes et femmes, l'autorité passant ici entre les générations, les jeunes devant se soumettre aux anciens. Aussi Marie L. ne s'attardait-elle pas à me détailler le cours ordinaire – c'est-à-dire conforme à la norme sociale – de la vie de ces familles. À quoi bon, en effet, évoquer des existences normales qui se sont déroulées sans heurts notables et dont, de surcroît, la trace – mariage, naissance, décès – figure dans des archives écrites officielles ? En fait, Marie ne me restituait que « ... ce que les hommes [ne] songent habituellement [pas] à fixer sur la pierre ou sur le papier »<sup>22</sup>. Aussi n'interrompait-elle ses énumérations que lorsque survenait l'outrance physique (« Oh ! la Jeanne qu'elle était grande, j'la revois encore... »), l'excès de souffrance que certains endurèrent (« Louise M. qu'est-ce qu'elle a été malheureuse, sa belle-mère était méchante, pis son mari y buvait... ») ou l'accident qui brise le couple (« Louis, il est mort à la guerre, sa femme a repris le frère pour pouvoir continuer l'exploitation », « Noémie, elle est morte écrasée par un train... »), enfin, quand advenait l'événement, presque toujours tragique, qui marquait à jamais le destin d'une famille.

« Hyacinthe S. était bâtard, son père l'avait pas reconnu... Augustine J., elle a eu un enfant avec un Allemand, on sait pas c'qu'est devenu l'enfant... sa mère déjà on disait qu'elle l'avait eue d'un Monsieur chez qui elle était employée... » « Marie-Louise L., elle a été tuée par son taureau. L'arrière-grand-père du mari avait déjà été tué comme ça... » ; « Louis y s'est suicidé le jour anniversaire du suicide de sa mère... »

Dans ces sociétés qui ont posé un principe d'égalité entre tous, mais où l'on a tendance à croire que le malheur est un destin héréditaire, où l'on considère que la réputation se transmet selon un mode émotionnel à tous les membres de la maisonnée et de la lignée, on ne connaît d'autres différences que celles qui découlent de la réputation ou de la répétition du malheur. Or, c'est ce savoir, fait de récits dramatiques, de particularismes, de péripéties singulières, que Marie L. remet sans cesse en circulation, entretenant en quelque sorte leur souvenir. Ce faisant, elle ne décerne ni louange ou blâme ni ne se livre à la diffamation ou à des commérages propres à opposer les familles les unes aux autres. Ce que raconte Marie L. est connu de tous – la rumeur avait propagé ces his-

21. Cf. Françoise Zonabend, « Mes frères, mes époux... », art. cit., 1991.

22. Claude Lévi-Strauss, *Anthropologie structurale*, Paris, Plon, 1958 : 33.

toires depuis longtemps –, mais grâce à sa mémoire qui n'oublie rien de ce qu'il ne faut pas oublier, elle met ce savoir en perspective filiative et le fait circuler dans l'espace villageois qu'elle connaît et dans le temps des sept à huit générations qu'elle gère, auprès de tous ceux qui venaient la voir ou chez qui elle se rendait. Car c'est bien ainsi que s'opérait la circulation-transmission. Ses interlocuteurs lui posaient des questions à propos de tel mariage envisagé ici ou là ou sur les circonstances d'un décès ou d'une naissance récemment survenus, et Marie de remettre l'événement dans son contexte généalogique, cognitif, historique, chacun engrangeant son stock d'informations : les visiteurs leur part d'oublis, Marie L. son lot de nouveaux faits de parenté.

Marie L. n'agissait pas sous un mobile d'envie ou de désir de nuire, même si parfois ses remémorations aboutissaient, indirectement, à la rupture de fiançailles ou à la reviviscence de rumeurs gênantes... C'est en toute innocence qu'elle livrait son savoir et jamais on ne l'accusa de fomenter de mauvais desseins ni ne fut taxée de méchanceté ou de mauveté. Il ne s'agit pas là, ce me semble, de ruminations de la mémoire qui alimentent le ressentiment ou la vengeance comme cela se passe dans certaines sociétés où parler à d'autres de la parenté des autres, en dire les heurts et les malheurs, relève de la sorcellerie<sup>23</sup>. Marie L. met en circulation et permet que se perpétue un type de parole toujours su, toujours entendu, attendu en quelque sorte. Une parole inscrite dans le temps des hommes puisqu'elle concerne directement les affaires du groupe et intéresse chacun dans son rapport avec autrui : une parole vraie qui raconte le destin de chacun et met en ordre le social. Mais qu'on ne s'y trompe pas, Marie L. ne dit pas tout : elle oublie volontairement ou involontairement nombre de récits, tout particulièrement les histoires de transgression d'interdits très intimes et trop récents, comme les incestes, les viols dont la rumeur publique ne s'est pas encore, ouvertement, emparée. Ces histoires-là, je les apprendrai avec elle ou auprès d'autres informateurs, mais dans d'autres circonstances.

Pour autant, n'importe qui n'aurait pu occuper cette fonction officieuse de mémorialiste familial public. Tout d'abord, il faut posséder ce don de mémoire, avoir à cœur d'engranger et d'entretenir, au fil du temps, un savoir généalogique peu valorisé puisque les familles dont on parle ne vous sont même pas apparentées. Aussi ne devient-on véritablement performant qu'au déclin de la vie, à un âge suffisamment avancé pour avoir acquis cette vaste mémoire. À ces conditions s'ajoutent celle d'être célibataire, ou veuf(ve) sans descendance directe, afin d'être perçu et situé, en quelque sorte, hors du circuit matrimonial ou économique, hors de ces stratégies d'accumulation ou de gestion patrimoniales qui se jouent inmanquablement entre les membres de cette parentèle virtuelle. Remarquons encore que, dans cette société normande, homme ou femme pouvait, l'un comme l'autre, accéder à ce savoir, seuls importent le don de mémoire, l'âge avancé, la possession d'un statut matrimonial marginal, enfin l'appartenance à

23. Cf., par exemple, Jeanne Favret-Saada, *Les mots, la mort, les sorts. La sorcellerie dans le bocage*, Paris, Gallimard, 1977, ainsi que Christiane Bougerol, *Une ethnographie des conflits aux Antilles. Jalousie, comérages, sorcellerie*, Paris, PUF, 1997.

une des « vieilles » familles de la région : tels sont les traits indispensables pour remplir cette fonction informelle dont l'exercice ne se soutient d'aucun capital de légitimation publique.

Peu valorisée localement, non perçue par les ethnologues spécialistes de la parenté européenne, cette classe non professionnelle des maîtres en généalogies d'un groupe local apparaît comme un de ces « lieux de mémoire » oublié des modes de fonctionnement des systèmes de parenté européens.

Ni chargés de s'entremettre dans l'arrangement des mariages, ni hagiographes officiel d'une seule famille ou mémorialistes compulsifs de leur propre généalogie, ces porteurs de la mémoire familiale de la communauté, ces érudits reconnus certes mais d'une spécialité qui ne porte pas de nom, participent tout autant que d'autres figures que la tradition a répertoriées, à la transmission et à la pérennité des valeurs qui sous-tendent le fonctionnement du groupe local.

En suivant le chemin parcouru par Marie L, en révélant sa place et son rôle jusqu'à présent occultés dans la perpétuation de l'idéologie parentale de cette société normande, se révèle la nécessité de mieux faire connaître ces acteurs sociaux oubliés : personnages tenus pour secondaires, mais qui sont en fait essentiels pour que s'accomplisse selon les normes la perpétuation du groupe. Ces mémorialistes-généalogistes effectuent la même tâche que ces « passeurs » toujours présents auprès des individus au long du cycle de la vie<sup>24</sup> et qui permettent le retour de la coutume. Ici, il s'agit de faire œuvre de reproduction, d'être les passeurs entre l'individu et la communauté afin que s'opère par le rappel de l'histoire des parents morts et la répétition des valeurs du groupe, la « bonne » fusion entre identité sociale et identité familiale.

MOTS CLÉS/KEYWORDS : mémoire/*memory* – généalogies/*genealogies* – nomenclature/*nomenclature* – vocabulaire de parenté/*kinship terms* – Basse-Normandie (France).

24. Cf. Yvonne Verdier, *Façons de dire, façons de faire. La laveuse, la couturière, la cuisinière*, Paris, Gallimard, 1979.

Françoise Zonabend, *Les maîtres de parenté. Une femme de mémoire en Basse-Normandie.* — Dans les sociétés européennes, tout comme dans d'autres cultures dites exotiques, il existe des sortes d'experts en généalogie, des « maîtres de parenté... », détenteurs d'un savoir quasi encyclopédique sur les familles et la parenté de tout un groupe local. Partant du cas d'une telle spécialiste, nous avons cherché à saisir la logique sous-jacente à ce savoir. En quoi cette façon de « parler famille » nous renseigne-t-elle sur le fonctionnement et la cohérence d'un système de parenté ? Quel rôle et quelle fonction attribuer à de tels experts en parenté ? En portant attention à ces acteurs oubliés dans le fonctionnement de la parenté européenne, on confèrera à ce secteur de la recherche anthropologique – le plus précis et le plus mathématisé – un peu de chair sociale et moins d'automatisme fataliste.

Françoise Zonabend, *Custodians of Kinship: A Woman with Memory in Basse-Normandie.* — In European societies, as in many so-called exotic cultures, there are “kinship custodians” who possess a nearly encyclopedic knowledge about families and the genealogies of all local groups. By focusing on one such specialist, the effort is made to understand the logic underlying this knowledge. How does this way of “talking about family” inform us about how a kinship system operates or is coherent ? What role do such experts play ? By focusing on these forgotten actors in European kinship, we can give social substance to this field of research – the most precise and mathematical field of anthropology – and reduce its fatalistic automatism.